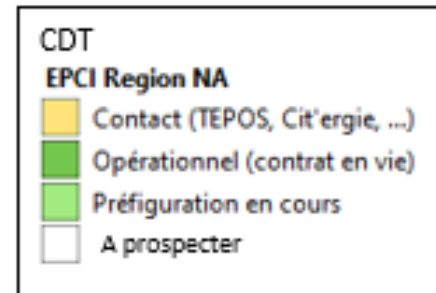
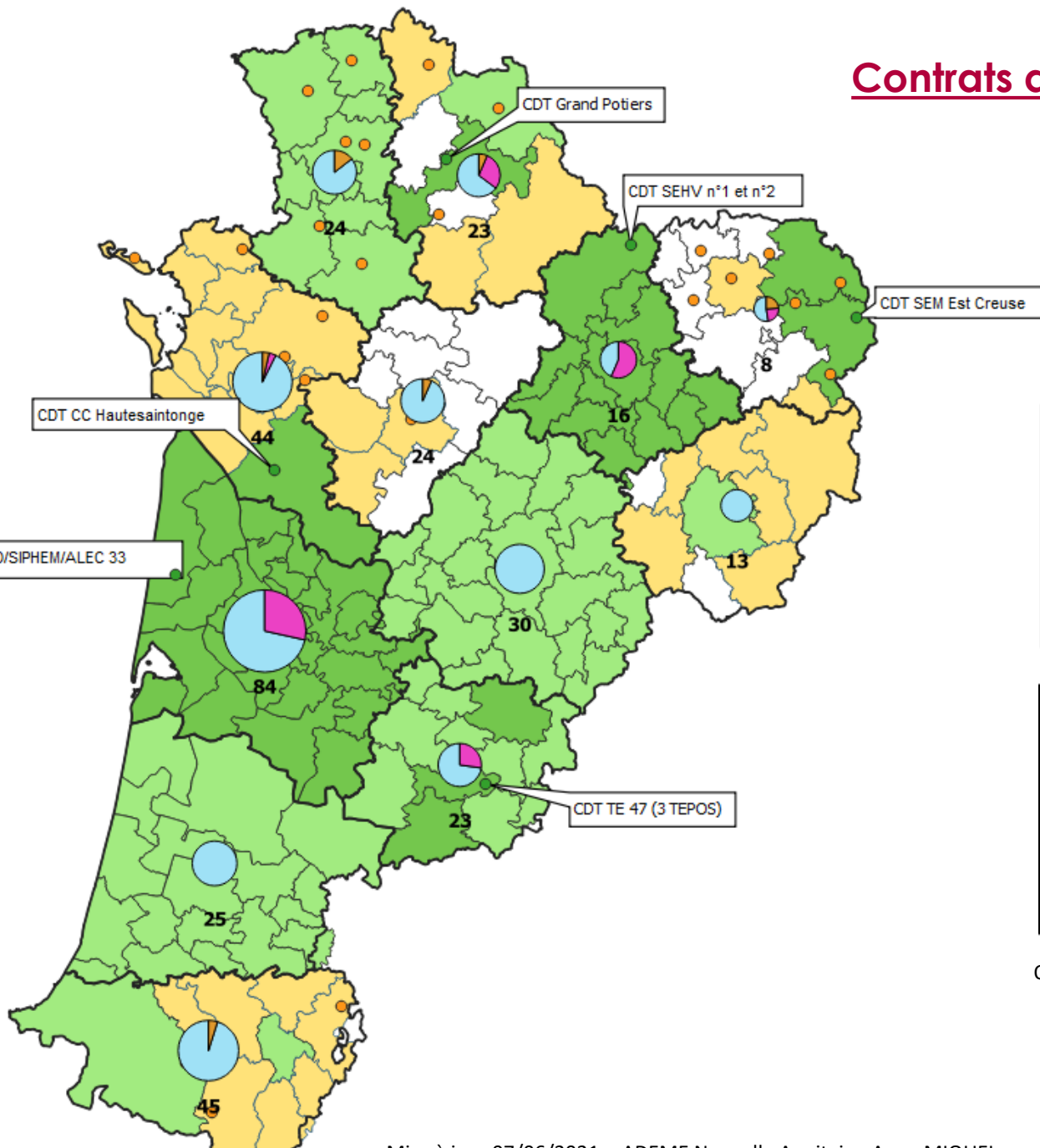
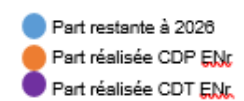


Contrats de Développement Territorial et Patrimonial des énergies renouvelables thermiques en Nouvelle-Aquitaine



Objectifs GWh attendus 2026 par Dep



Appel à projet « Compétitivité énergétique des entreprises »

Région Nouvelle-Aquitaine

Ouvert à toutes les entreprises de production, **quelle que soit leur taille**

Actions éligibles centrées sur **le process et les utilités** visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie (performance énergétique, récupération de chaleur « perdue »,...)
- Substituer sa consommation d'énergie fossile par des énergies renouvelables (ENR)

Aide financière pour **élaborer un programme d'actions** :

Aide à la réalisation d'un audit énergétique non réglementaire (de 50 à 70 % de la prestation)

Aide financière pour **déclencher l'investissement** :

- Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements liés à l'efficacité énergétique pour qu'ils soient réalisables par l'entreprise
- Objectif à atteindre : 10 % d'économie d'énergie grâce à la réduction des besoins énergétiques et/ou **la substitution d'énergie fossile par des ENR** → Pour atteindre ce seuil, l'entreprise présente généralement, en s'appuyant sur l'audit énergétique, un bouquet d'actions incluant des actions parfois très rentables et d'autres actions à temps de retour plus long.

Contacts et plus de précisions sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/competitivite-energetique-des-entreprises-2021-2022>

Appel à projet « Technologies et vecteurs énergétiques innovants »

Région Nouvelle-Aquitaine

Ouvert à tous Maître d'ouvrage

Objectifs :

- Faciliter la mise en place des premiers sites industriels ou des «plateformes de démonstration pour les briques technologiques ciblées», issus de la R&D.
- Développer des projets innovants de production (par gazéification de biomasse et/ou méthanation) et d'usages des gaz « verts » (syngaz, méthane de synthèse, ...):
 - injection du gaz vert de synthèse (« power to gaz ») dans les réseaux de transport ou de distribution de gaz naturel,
 - **usage thermique** industriel (combustion pour fourniture de la chaleur au process) en substitution directe du gaz naturel, exemple: à l'étude en Région Nouvelle-Aquitaine, projets sur distillerie et sur briqueterie.

Aide financière **aux études préalables:**

Pour faciliter la structuration et la mise en œuvre du projet (de 50 à 70 % de la prestation)

Aide financière à l'**investissement** :

Taux d'aide modulable jusqu'à 65% du surcoût environnemental, selon la nature de l'équipement, l'analyse économique, la taille de l'entreprise.

Contacts et plus de précisions sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/energies-renouvelables-technologies-et-vecteurs-energetiques-innovants>